

Extrait du Inspection de Grenoble 4

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.g4/spip.php?article631>

Évaluer la maîtrise du socle commun

- Programmes, progressions, évaluations -

Date de mise en ligne : mercredi 3 octobre 2018

Inspection de Grenoble 4

L'évaluation du socle commun du cycle 2 au cycle 4 se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement et porte sur les huit composantes du socle via une échelle de quatre niveaux.

Une évaluation en référence aux programmes d'enseignement

L'évaluation des acquis des élèves dans les domaines de formation du socle commun se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement.

Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation du socle commun et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

L'évaluation porte sur les huit composantes du socle commun

L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation. L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante. Elles ne peuvent donc pas être compensées par celles d'un autre domaine.

Un cas particulier : Les quatre composantes du domaine intitulé « les langages pour penser et communiquer » ne peuvent pas non plus être compensées entre elles. Dans ce domaine, l'évaluation distingue les composantes : langue française ; langues étrangères (et, le cas échéant, langues régionales) ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps.

Une échelle d'évaluation de quatre niveaux

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Évaluer les acquis des élèves dans les domaines de formation du socle : du quotidien de la classe au positionnement en fin de cycle

Le positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle s'appuie sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle. Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécie à partir du suivi régulier des apprentissages que les enseignants réalisent au regard des objectifs fixés par les programmes pour les différents enseignements qui contribuent à l'acquisition des compétences des cinq domaines du socle.

À la fin de chaque cycle, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle.

Ressources pour la mise en oeuvre de l'évaluation : les documents d'accompagnement pour l'évaluation

Des documents d'accompagnement pour l'évaluation sont proposés pour aider les équipes pédagogiques à mieux cerner ce que l'on attend d'un élève au niveau 3 (« maîtrise satisfaisante »). Ils regroupent des propositions de situations d'évaluation sur lesquelles les enseignants pourront s'appuyer pour déterminer le positionnement de l'élève, au regard de son degré de maîtrise des compétences du socle commun à la fin de chaque cycle. Ces illustrations n'ont aucun caractère normatif, elles ont vocation à inspirer la réflexion des équipes pédagogiques.

A l'instar des ressources d'accompagnement des programmes, des ressources pour l'évaluation des compétences seront mises en ligne progressivement en cours d'année. Ces ressources, construites en référence aux documents d'appui pour l'évaluation, viseront notamment à éclairer le lien existant entre l'activité ordinaire d'évaluation menée par chaque enseignant dans sa pratique habituelle et le constat qu'il doit poser, en fin de cycle, sur le degré de maîtrise des compétences du socle auxquelles son enseignement contribue.

Les documents d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun

Les documents d'accompagnement pour l'évaluation donnent, pour chacune des composantes du socle commun qui doit être évaluée, des indications pour permettre d'objectiver ce qu'il faut entendre par « maîtrise satisfaisante » (niveau 3 de l'échelle) et cerner les contextes et situations d'évaluation dans lesquels en prendre la mesure. Ils constituent une aide pour les équipes pédagogiques, complémentaire des ressources académiques et des réflexions d'équipe, d'établissement ou de bassin.

Pour chacun des cycles 2, 3 et 4, ces indications se réfèrent aux compétences travaillées dans les programmes et aux attendus de la fin du cycle considéré, dans chaque discipline ou domaine d'apprentissage des programmes.

L'exhaustivité des situations d'évaluation pour tous les cycles et dans toutes les disciplines n'est pas recherchée : il ne s'agit en aucun cas d'un référentiel d'exercices d'évaluation dont l'utilisation s'imposerait. L'objectif est de favoriser une réflexion des professeurs sur l'évaluation des acquis des élèves et l'appropriation de gestes professionnels

adéquats. Les enseignants pourront s'inspirer de ces propositions pour en élaborer d'autres, en fonction de leurs besoins.

[Télécharger le document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 2](#)

[Télécharger le document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 3](#)

Textes de référence relatifs à l'évaluation

- [code de l'éducation, articles D.122-1 à D.122-3](#), modifiés par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et par le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire à l'école et au collège
- [décret n° 2015-1929 du 31-12-2015](#) relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège (BOEN n°3 du 21-1-2016)
- [arrêté du 31-12-2015](#) relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, modifié par l'[arrêté du 11-5-2016](#)

Document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 2

Document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 3